



Linda Seymour
Présidente et chef de la direction

1^{er} septembre 2023

Objet : Décision du Bureau de la concurrence concernant la vente proposée de la Banque HSBC Canada à la Banque Royale du Canada (RBC)

À la fin de l'année dernière, le Groupe HSBC a accepté de [vendre la Banque HSBC Canada et ses filiales à RBC](#). Plus tôt aujourd'hui, le [Bureau de la concurrence du Canada a publié son rapport](#) et a conclu que la vente proposée ne soulève aucune préoccupation en matière de concurrence. Il s'agit du premier de plusieurs examens nécessaires à la conclusion de la transaction et à la clôture de la vente. Cette étape est importante, mais nous n'avons pas encore atteint la ligne d'arrivée.

Nous continuons de progresser dans le processus d'examen réglementaire, notamment en fournissant les renseignements exigés par nos organismes de réglementation pour leur permettre de prendre une décision éclairée. Nous prévoyons que la transaction sera conclue au premier trimestre de 2024.

Que se passe-t-il maintenant?

Tant que le ministre des Finances n'aura pas approuvé la vente, il n'y aura aucun changement.

Vous n'avez aucune mesure à prendre jusqu'à ce que nous communiquions avec vous. Vous pouvez continuer de faire affaire avec la HSBC comme à l'habitude. Toutes les modalités de vos conventions demeurent les mêmes et il n'y a aucun changement à la façon dont nous offrons nos services.

Nos équipes à la HSBC et chez RBC se sont engagées à ce que la transition se fasse le plus aisément possible pour vous, et nous poursuivons nos efforts pour planifier l'intégration des opérations et des clients de la Banque HSBC Canada chez RBC.

Nous savons que vous êtes impatient de connaître les conséquences de ce changement sur vos services bancaires. À mesure que la date de transition approchera, nous vous fournirons des renseignements supplémentaires sur ce que cela signifie pour vous et les services que nous vous offrons.

Protégez-vous

Rappel : À moins que vous ayez communiqué avec nous, la HSBC et RBC ne vous demanderont jamais vos renseignements bancaires par courriel, par message texte ou par téléphone. Consultez notre section du site web intitulée [Prévention de la fraude](#) pour en savoir davantage sur la façon de vous protéger.

Des questions sur vos services bancaires actuels?

D'ici la fin du processus, vous pouvez continuer de communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires, d'utiliser nos services bancaires en ligne/mobiles ou de communiquer avec nous de l'une des façons habituelles.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez pour vous aider à réaliser vos ambitions. Nous serons heureux de continuer de vous servir tout au long de la transition et au sein de RBC durant les prochaines années.

Cordialement,



Linda Seymour

Présidente et chef de la direction